

JUSTICE

Par : **Francisco PIGNATTA**

Francisco Augusto PIGNATTA, docteur en droit, Avocat inscrit au Barreau de Curitiba (Brésil), au Barreau de Lisbonne (Portugal) et intervenant au cabinet "DUCREY Avocats" (Paris),
francisco.pignatta@cabinet-ducrey.com

DE LA BAISSÉ DU NOMBRE DES FAILLITES EN 2009

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les faillites en Juin 2005, le nombre des faillites connaît son plus bas niveau en 2009, soit 908 faillites décrétées.

Les faillites des petites entreprises représentent 91,5 % du nombre total des faillites, contre 8,5 % pour les grandes et moyennes entreprises.

Le nombre de demandes de redressement judiciaire a, quant à lui, augmenté passant de 312 demandes en 2008 à 670 demandes en 2009.

Les prévisions pour les faillites pour l'année 2010 sont à la baisse, notamment à grâce à la croissance économique et à la réapparition du crédit dans de meilleures conditions.

Francisco PIGNATTA